

BIENVENUE À L'AIST 21 !

Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or

AVANTAGES

- Statut salarié : 39 h/semaine (du lundi au vendredi en journée), sans astreinte, ni garde
- Contrat à durée indéterminée (CDI)
- Mutuelle, prévoyance, tickets restaurant, CSE (voyages...)

FORMATION ET INTÉGRATION

- **Nombreuses formations** chaque année, participation à des congrès ...
- **Réunions de partage** de pratiques entre médecins
- **Parcours d'intégration** à votre arrivée

L'AIST21, C'EST

- ✓ **13 000 entreprises adhérentes** (toutes activités sauf BTP et agriculture)
- ✓ **130 000 salariés suivis**
- ✓ **Structure de droit privé** créée en 1946
- ✓ Budget de fonctionnement : **11 millions d'euros**

140 COLLABORATEURS DONT

- **40 médecins** du travail dont **70 % de médecins reconvertis** en médecine du travail ou en cours de reconversion
- **35 infirmiers** santé travail
- **15 intervenants en prévention des risques professionnels** (conseillères techniciens prévention, ergonomes, toxicologue industriel, psychologues du travail, formateurs, assistante sociale)
- **40 assistantes** (1 assistante par équipe médicale)



Crédits photos : ©Shutterstock, ©AIST21

©JPM & Associés • www.jpm-associes.com • 03/2024



PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

VOUS ÊTES MÉDECIN ET VOUS AVEZ ENVIE DE CHANGER D'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET/OU DE SPÉCIALITÉ MÉDICALE ?

Avez-vous déjà songé à vous reconverter en Médecine du travail ?



Médecin du travail, un métier passionnant et diversifié, alliant clinique et terrain

LA RECONVERSION EN MÉDECINE DU TRAVAIL

LA FORMATION

- Formation de reconversion **financée par l'AIST 21** et **réalisée sur le temps de travail**
- Formation universitaire sur la région Rhône-Alpes (186 heures d'enseignement théorique sur 2 ans) et exercice professionnel dans le SPSTI pendant 4 ans sous la supervision d'un **tuteur, médecin du travail de l'AIST 21 expérimenté**
- Soutenance d'un mémoire en septembre de la 4^{ème} année

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser le contexte de l'entreprise et du monde du travail
- Maîtriser le contexte réglementaire et déontologique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre l'état de santé des salariés en rapport avec le travail
- Maîtriser les éléments pour le maintien de l'emploi

ILS TÉMOIGNENT...

Dr Fabienne ROCHETTE Ancienne Anesthésiste

" J'ai découvert une spécialité dynamique, enrichissante, transversale où la communication est au centre du métier. Ma reconversion se fait en douceur, bien accompagnée, au sein d'une équipe pluridisciplinaire : c'est très motivant ! La médecine du travail est en constante évolution : au sein de l'AIST 21, nous avons la chance de bénéficier de formations régulières. "

Dr Olivier SCHIFANO Ancien Médecin Généraliste

" Le médecin du travail dispose d'une indépendance médicale et d'une autonomie organisationnelle associées aux avantages du statut salarié. Cette reconversion me permet de découvrir le monde de l'entreprise. J'ai le temps d'échanger avec les salariés et d'agir en préventif. "

LE MÉTIER DE MÉDECIN DU TRAVAIL

Le médecin du travail a pour mission de **prévenir toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.**



SES MISSIONS ET SES ACTIONS

- Assurer le **suivi en santé au travail des salariés** : examens médicaux individuels, prescriptions d'examens complémentaires...
- **Conseiller et accompagner** les employeurs et les salariés notamment sur le terrain : visites d'entreprise, études de poste, sensibilisation...
- Favoriser le **maintien dans l'emploi**
- Assurer la **traçabilité des expositions professionnelles**
- Contribuer à la **veille sanitaire**

SES MOYENS

- **Une équipe pluridisciplinaire** (infirmier(e), assistante, experts en prévention...)
- **Un portefeuille d'entreprises varié** (commerce, tertiaire, industrie, sanitaire et social...) sur un secteur géographique défini
- Des **outils métiers** (logiciels, outils d'évaluation...)

Pour plus d'informations, **en toute confidentialité**, contactez Laurence GUERIN au **03 80 77 85 34 (30)** ou **recrutement@aist21.com**

